



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

Publication : 11/04/2017

Pour l'autorité Compétente
par délégation



**COMMUNE DE
VELAINE EN HAYE**

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton **NORD-TOULOIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

Date de convocation

06 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 17-2017

OBJET : MOTION DE SOUTIEN

Le campus ONF de VELAINE-EN-HAYE, identifié pour la **relocalisation** du CEPAL – soutenu depuis **plusieurs** mois et de manière **unanime** par des élus du Département de **Meurthe** et Moselle, le **député** de la 5ème **circonscription** de **Meurthe** et Moselle, les représentants de la chambre des **métiers** et l'ensemble des élus du territoire - est un choix de bon sens et présente de nombreux atouts pour **devenir** un véritable **CAMPUS DES METIERS DE L'ARTISANAT**, durablement **reconfiguré** aux **portes** de NANCY.

Ce site présente en effet de multiples avantages :

- Des infrastructures existantes (capacité d'hébergement, restaurant, amphithéâtre, salles de formation) qui rendent possibles un déménagement rapide et un investissement raisonnable par rapport à un programme neuf.
- Une maîtrise foncière qui autorise des stratégies d'avenir ambitieuses avec des possibilités d'extension.
- Une facilité d'accès depuis l'A31 et un site desservi par la ligne de transport en commun la plus performante du département 54. Absence de contraintes liées au trafic (embouteillages) et de stationnement.
- Un cadre **environnemental** privilégié pour les conditions de travail des apprentis et de leurs professeurs.

Son choix pour l'implantation du CEPAL relève donc d'une saine gestion de l'argent public, tout en permettant l'accueil des étudiants dans des conditions qualitatives et adaptées à leurs besoins.

A la veille de la concrétisation du futur Pôle métropolitain, identifié comme un espace de coopération et de solidarité entre les territoires, ce choix serait également un signal fort quant à la prise en compte des équilibres territoriaux entre les EPCI du sud 54.

En conséquence, au vu de l'intérêt qui s'attache à rappeler collectivement et fermement cette position, le conseil municipal de la commune de VELAIN-EN-HAYE adopte à l'unanimité une motion en faveur du soutien du campus ONF de VELAIN EN HAYE pour la relocalisation du CEPAL.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20170410-17-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

Publication : 11/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

Date de convocation

06 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 18-2017

OBJET : COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur, Madame Agnès MAYER, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes avec ceux du Compte Administratif 2016.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, le compte de gestion 2016 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

Date de convocation

06 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

**Délibération
N° 19-2017**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à élire le Président de séance.

Vu la candidature de Monsieur Pierre BONNIN

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si l'assemblée est d'accord de voter à main levée.

Le Conseil Municipal vote Pour à l'unanimité,

Il est procédé à l'élection du Président de séance :

Pierre BONNIN, à l'unanimité, est désigné en qualité de Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre BONNIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Denis PICARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	1'540'863.20 €
	Réalisé :	623 899.42 €
	Reste à réaliser :	195 737.78 €
Recettes	Prévus :	1'540'863.20 €
	Réalisé :	425 679.23 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	2'251'777.67 €
	Réalisé :	899 453.40 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévus :	2'251'777.67 €
	Réalisé :	2 278 205.16 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 198 220.19 €
Fonctionnement :	1 378 751.76 €
Résultat global :	1 180 531.57 €

2) Constate, aussi bien pour la **comptabilité** principale que pour **chacune** des **comptabilités** annexes, les **identités** de valeur avec les **indications** du compte de gestion relatives au report à **nouveau**, au **résultat** de fonctionnement de l'**exercice** et au fonds de **roulement** du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux **crédits portés** à titre **budgétaire** aux différents **comptes** ;

3) Reconnaît la **sincérité** des restes à **réaliser**

4) Voté à l'unanimité et arrêté les **résultats définitifs, résumés** tels que ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD





EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017

Date de convocation

06 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de conseillers

en exercice

En **exercice** : 19

Présents : 17

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 20-2017

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 360 426.88 €

- un excédent reporté de : 1 018 324.88 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 378 751.76 €

- un déficit d'investissement	198 220.19 €
- un déficit des restes à réaliser	195 737.78 €
Soit un besoin de financement de	393 957.97 €

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 :	1 378 751.76 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (au compte 1068) :	393 957.97 €
RÉSULTAT EXCEDENTAIRE REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	984 793.79 €
RÉSULTAT DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	198 220.19 €

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

Date de convocation

06 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérard SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 21-2017

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES
DIRECTES LOCALES**

Vu le budget primitif 2017 et la décision en matière de taux de contributions **directes**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide ainsi qu'il suit, les taux d'imposition 2017 des taxes **directes locales** (à l'appui de l'état 1259 COM portant notification à l'administration **fiscale** des taux d'imposition de 2017) :

- Taxe d'habitation : bases **notifiées** : 2 364 000 € - taux 7.25% - produit **résultant** : 171 390 €
- Taxe **foncière** sur les propriétés bâties : bases notifiées : 3 667 000 € - taux : 5.79% - produit **résultant** : 212 319.30 €
- Taxe **foncière** sur les **propriétés** non bâties : bases notifiées : 37 800 € - taux 18.30% - produit **résultant** : 6 917.40 €.

TOTAL DES 3 TAXES : 390 626.70 €

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

Date de convocation
06 avril 2017

Date d'affichage
11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 22-2017

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2017 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 2 055 622,79 € - Recettes : 2 055 622,79 €

Investissement : Dépenses : 1 458 896.97 € - Recettes : 1 458 896.97 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2017.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

Date de convocation

06 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 23-2017

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations et au CCAS pour l'année 2017.

Il est précisé que la commission Association s'est réunie en date du 17 février pour étudier les demandes et proposer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association Sportive et Culturelle	3 650
Association Sportive de Velaine-en-Haye	2 500
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	2 000
Association Lotissement du Chauxfour	150
Association Velainoise Activités Multiples	2 000
Association Famille Rurale	35'000
Association Partage Loisirs	600
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	450
Association de la ZAC Herbue Châlin	200
Amicale du personnel communal	1 250
Une Oasis, Une école	100
Association Pour le Relais de Velaine	200
Génération SCI - FI	600
GEIST (Trisomie 21)	200
Al ternative	100
MONTANT TOTAL	49 000

CCAS	SUBVENTIONS
CCAS	13 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 18 votes POUR et 1 ABSTENTION (M. Bernard BAGARD s'abstient en tant que Président de l'AVAM), attribue les subventions 2017 comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD





EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017

Date de convocation

06 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 24-2017

OBJET : ACHAT DE PARCELLE

Monsieur le Maire explique aux conseillers présents que dans le cadre de l'aménagement de la salle 26, la commune souhaite acheter la parcelle AA536 pour réaliser une sortie de secours à l'arrière du bâtiment. Cette parcelle appartient à la société SAFLOR.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'achat de la parcelle AA 536 à la société SAFLOR – Société d'Aménagement Foncier LORraine demeurant 26 chemin Verzelle - 54700 JEZAINVILLE, d'une superficie de 166 m², au prix de 20 euros du m² pour un total de 3'320 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- **D'AUTORISER** l'achat de la parcelle AA 536 à la société SAFLOR – Société d'Aménagement Foncier LORraine demeurant 26 chemin Verzelle - 54700 JEZAINVILLE, d'une superficie de 166 m², au prix de 20 euros du m² pour un total de 3'320 euros.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes qui seront établis par le cabinet CHONE & Associés, notaire à St Nicolas de Port.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents découlant de cette décision.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017

Date de convocation
06 avril 2017

Date d'affichage
11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 25-2017

OBJET : ACHAT DE PARCELLE

Monsieur le Maire explique aux conseillers présents que suite à la rétrocession l'ensemble des équipements publics de la ZAC Herbue Châlin en date du 25 mai 2016, la parcelle AA 535 ne faisait pas partie de la rétrocession. Cette parcelle appartient à la société SAFLOR.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'achat de la parcelle AA 535 à la société SAFLOR – Société d'Aménagement Foncier LORraine demeurant 26 chemin Verzelle - 54700 JEZAINVILLE, d'une superficie de 136 m², au prix de 20 euros du m² pour un total de 2'720 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- **D'AUTORISER** l'achat de la parcelle AA 535 à la société SAFLOR – Société d'Aménagement Foncier LORraine demeurant 26 chemin Verzelle - 54700 JEZAINVILLE, d'une superficie de 136 m², au prix de 20 euros du m² pour un total de 2'720 euros.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes qui seront établis par le cabinet CHONE & Associés, notaire à St Nicolas de Port.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents découlant de cette décision.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017

Date de convocation

06 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Secrétaire de Séance :

Pierre MARTIN

L'an deux mille **dix-sept**, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 26-2017

OBJET : MISE A JOUR DE L'INDICE DES
INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES

Vu le code général des **collectivités** territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu le **décret** n° 2017-85 du 26 janvier 2017 **revalorisant** l'**indice** brut terminal de la **fonction publique** depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la **délibération** en date du 10 **octobre** 2016 fixant les **indemnités** de **fonction** du **maire** et des **adjoints** ;

Vu le **budget communal** ;

Considérant que selon l'Association des **Maires** de **France**, une **nouvelle délibération** est nécessaire pour les **délibérations indemnitaires** qui **faisaient référence** **expressément** à l'**indice** brut terminal 1015 ou **mentionnant** des **montants** en **euros** ;

Considérant qu'il convient désormais de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- maire : 40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1^{ère} adjointe : 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3^{ème} adjointe : 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 4^{ème} adjoint : 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 5^{ème} adjointe : 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction **seront automatiquement** revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées **mensuellement** ;

Que les crédits budgétaires **nécessaires** au versement des **indemnités** de fonction sont inscrits au budget **communal**.

Le Maire,
Denis PICARD





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

Date de convocation

06 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

**Délibération
N° 27-2017**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire **explique** que la CAF de Meurthe et Moselle **réalise** des aides financières d'**investissement** qui **concernent** l'achat de matériel, la création et la **rénovation** des **bâtiments** dans le cadre du **périscolaire**, de l'extrascolaire et de la cantine.

Monsieur le Maire **explique** que vu l'**augmentation** des enfants à la **cantine**, la **municipalité** doit **acheter** des tables supplémentaires et changer le four **réchauffeur** actuel. Le **périscolaire** a également besoin de placards et d'armoire de rangement.

Monsieur le Maire **informe** l'assemblée que ce projet est **susceptible** de bénéficier d'une subvention de la CAF à hauteur de 40%.

Achats	Montant H.T.
Four réchauffeur	3'718.00 €
Tables	2'686.50 €
Placards	730.00 €
Armoire	470.00 €
TOTAL	7'604.50 €

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver ces achats et à solliciter une subvention à la CAF de Meurthe et Moselle.

Coût estimatif global de l'opération - 7'604.50 € HT.

Financement (en % du coût hors taxes de l'opération) :

- Subvention CAF 40% 3'041.80 €
- Financement de la commune H.T. 4'562.70 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'achat de matériel,
- **SOLLICITE** la subvention de la CAF de Meurthe et Moselle,
- **SOLLICITE** toutes autres subventions auprès d'autres partenaires susceptibles de financer cette opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le projet cités ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

Date de convocation

06 avril 2017

Date d'affichage

11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 28-2017

**OBJET : NOMINATION DES REPRESENTANTS DU
COMITE DE CONSULTATION SALLE 26**

VU la délibération du 25 février 2017, décidant la création d'un **comité consultatif** pour la salle 26 avec 10 membres (3 élus et 7 **personnes** extérieures)

VU l'**article** L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui **prévoit** la **création** de **comités** consultatifs,

CONSIDERANT qu'il **convient** de développer des réflexions quant à la construction de la **nouvelle** salle 26.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE la composition de ce comité consultatif comme suit :

- Madame Elise ANDRE
- Monsieur Bernard BAGARD
- Monsieur Sylvain DENIS
- Monsieur Joël FERRY
- Monsieur Patrick GRANDJEAN-JOYEUX
- Madame Marie-Josèphe LACOUR
- Madame Fabienne LOUIS
- Monsieur Bruno MARTINELLI
- Monsieur Jean PRINCET
- Monsieur Michel THENOT

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD





EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017

Date de convocation
06 avril 2017

Date d'affichage
11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En **exercice** : 19
Présents : 17
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 29-2017

OBJET : RETRAIT DU SDAA 54

Vu la fusion de la **Communauté de Communes Tuloise** et la **Communauté de Communes de Hazelle en Haye** en date du 1^{er} janvier 2017 pour former la **Communauté de Communes Terres Tuloises**.

Vu l'arrêté préfectoral de fusion des deux communautés de communes du 12 décembre 2016,

Vu le transfert de compétence assainissement autonome à la **Communauté de Communes Terres Tuloises** en date du 1^{er} janvier 2018,

Vu les articles L5211-18 et L5211-19 et 5212-29 du Code Général des collectivités territoriales définissant les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle (SDAA54),

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

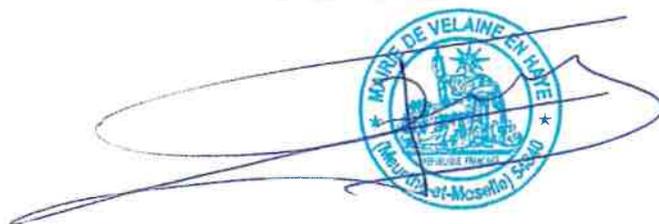
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de :

- DEMANDER le retrait de la commune de Velaine-en-Haye du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de **Meurthe-et-Moselle** à compter du 1er janvier 2018,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.

Pour copie conforme

Le Maire,

Denis PICARD





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

Date de convocation
06 avril 2017

Date d'affichage
11 avril 2017

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Secrétaire de Séance :
Pierre MARTIN

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis PICARD, Maire,

Etaient présents : Mme Christelle AMMARI, M. Bernard BAGARD, M. Pierre BONNIN, M. Damien CABRET, M. Joël FERRY, Mme Karine GIUDICI, M. Guillaume GRANDGIRARD, Mme Martine HENRION, Mme Françoise LAVILLAT, M. Pierre MARTIN, M. Bruno MARTINELLI, M. Pierre OUVRY, Mme Mylène PEREAUX, M. Denis PICARD, M. Gérald SABOT, Mme Monique THIEBAUT et Mme Elisabeth WITTMER.

Absents excusés : Mme Fabienne BRIAND (procuration à Karine GIUDICI), M. Tonny MERAT (procuration à Guillaume GRANDGIRARD)

Délibération
N° 30-2017

OBJET : CHEQUES CADEAUX

Pour récompenser les élèves de l'école **élémentaire de Velaine-en-Haye** qui passent en 6^{ème}, Monsieur le Maire propose d'offrir un **chèque** cadeau d'une valeur de 30 € à utiliser à la FNAC.

Après en avoir **délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

Pour copie conforme
Le Maire,
Denis PICARD

